

Séance plénière de la LXI^{ème} COSAC

Bucarest, les 23 – 25 juin 2019

Contribution de la LXI^{ème} COSAC

1. Élections européennes

1.1 La COSAC se félicite du bon déroulement des neuvièmes élections européennes, tenues du 23 au 26 mai 2019. La COSAC salue chaleureusement le taux de participation aux élections qui, pour la première fois en 25 ans, était supérieur à 50%.

2. La cohésion, une valeur européenne commune

2.1 La COSAC considère la politique de cohésion comme un pilier fondamental du projet européen et reconnaît ses résultats significatifs obtenus en termes de croissance économique, de création d'emplois, de convergence sociale et territoriale.

2.2 La COSAC rappelle que la politique de cohésion est une expression de la solidarité, qui place le citoyen au centre, à la fois en tant que source d'inspiration et bénéficiaire de l'action européenne, et plaide pour un financement adéquat et durable.

2.3 La COSAC appelle à des efforts accrus à tous les niveaux, afin de combler les écarts de développement à travers l'UE, de garantir le développement social et un niveau de vie élevé, de promouvoir la connectivité et la numérisation, de stimuler l'entrepreneuriat, de renforcer la politique industrielle et de fournir un environnement plus sûr et plus vert.

3. Perspectives des relations commerciales internationales de l'Union européenne ; relations futures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le contexte du Brexit

3.1 La COSAC rappelle que l'UE est actuellement le plus grand partenaire commercial pour plus de 80 pays dans le monde et considère que le commerce est

essentiel pour générer de la richesse tant qu'il se déroule dans des conditions ouvertes et équitables.

3.2 La COSAC soutient la réforme de l'Organisation Mondiale du Commerce en termes d'efficacité, transparence et résilience face aux défis du 21^{ème} siècle.

3.3 La COSAC salue les efforts de l'UE pour saisir de nouvelles opportunités économiques et encourage la Commission européenne à évaluer, poursuivre et négocier des relations de libre-échange avec les pays et régions d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

3.4 La COSAC insiste sur la nécessité d'une politique commerciale européenne équilibrée, qui tienne compte non seulement de l'ouverture du Marché Unique à des partenaires internationaux clé, mais également de la nécessité de préserver les normes sociales et environnementales de l'UE et de la compétitivité des entreprises européennes. La protection du Marché Unique est essentielle et nécessite de développer des outils contre les importations de dumping et subventionnées, en provenance de pays tiers.

3.5 La COSAC appelle également à promouvoir, respecter et défendre les valeurs fondamentales européennes, telles que la démocratie et l'État de droit, les droits de l'homme et les droits sociaux, l'environnement, les indications géographiques, la santé, la sécurité alimentaire ou le bien-être des animaux, lors de la négociation et de la mise en œuvre de nouveaux accords commerciaux. La COSAC insiste en particulier sur la nécessité de lutter contre la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

3.6 La COSAC rappelle que la compétence de la Commission européenne en matière de commerce confère à l'UE une position de négociation très forte vis-à-vis des pays tiers.

3.7 La COSAC insiste sur l'importance des relations commerciales transatlantiques et sur la nécessité de les améliorer davantage et se félicite de la décision du Conseil de l'UE autorisant la Commission européenne à ouvrir des négociations avec les États-Unis d'Amérique en vue d'un accord de libre-échange sur les biens industriels.

3.8 Dans la mesure où le Royaume-Uni décide de quitter l'UE, la COSAC réitère la nécessité de préserver l'intégrité du Marché Unique et plaide en faveur de relations commerciales privilégiées après le Brexit.

4. Espace européen de l'éducation et tant que moteur de la refonte et du renforcement du Marché Unique

4.1 La COSAC rappelle la nécessité pour tous les systèmes éducatifs de l'UE de tenir le pas avec le progrès technologique, de répondre aux attentes du marché du travail et de préparer les jeunes générations aux emplois hautement qualifiés du futur et à l'entrepreneuriat basé sur l'innovation. À l'aube de la Quatrième

Révolution Industrielle, l'éducation est essentielle pour renforcer la prospérité et la compétitivité de l'économie européenne et pour transformer le Marché Unique en un espace où les entreprises les plus innovantes rencontrent la main-d'œuvre la plus qualifiée.

4.2 La COSAC reconnaît les compétences nationales et régionales en matière d'éducation et plaide pour une coordination renforcée entre l'UE, ses États Membres et toutes les entités fédérées concernées, afin de créer un environnement éducatif inclusif, flexible et complet qui réponde aux exigences de l'ère numérique et des nouvelles technologies.

4.3 La COSAC considère qu'un niveau élevé et comparable d'éducation et de compétences numériques dans toute l'UE, la reconnaissance mutuelle des diplômes, ainsi qu'un cadre commun facilitant la reconnaissance des certifications numériques sont essentiels au renforcement et à l'approfondissement du Marché Unique.

4.4 Tout en accueillant efforts déployés pour créer un Espace européen de l'éducation d'ici 2025, la COSAC invite la Commission européenne à donner un nouvel élan au système de la formation continue, notamment en élaborant des communications et en appuyant les plans d'action des agences européennes, et souligne le besoin de financer les recherches dans le domaine de la pédagogie.

4.5 La COSAC appelle à des actions renouvelées pour soutenir la mobilité, l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat des jeunes, notamment en s'attaquant aux défis du passage de l'école au travail et en adaptant les systèmes de formation et d'éducation à l'ère numérique et à l'intelligence artificielle.

4.6 La COSAC plaide pour la promotion de l'enseignement des STIM (Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques), pour la participation du secteur des affaires à l'éducation numérique, à tous les niveaux, et pour favoriser les partenariats public-privé dans les domaines de l'enseignement de haute technologie, tels que la technologie aérospatiale ou les ordinateurs quantiques.

4.7 La COSAC invite les Parlements nationaux et régionaux à identifier et à s'échanger les meilleures pratiques afin de développer des systèmes éducatifs souples et harmonisés et d'adapter l'Espace européen de l'éducation aux développements numériques et technologiques.

5. Économie basée sur l'innovation, le progrès technologique et l'impact social ; le rôle des Parlements dans la promotion de la nouvelle économie de l'UE

5.1 La COSAC insiste sur la nécessité de garantir une législation appropriée, capable de suivre et de diriger les innovations tout au long de l'ère numérique et technologique, sur la base d'un dialogue politique transparent et d'évaluations économique, sociale, juridique et bioéthique.

5.2 La COSAC considère que le progrès technologique et l'intelligence artificielle sont essentiels pour le Marché Unique, puisqu'ils apportent un avantage significatif à l'économie européenne dans le contexte de la concurrence globale, et nécessitent donc une approche législative commune et harmonisée.

5.3 La COSAC demande à la Commission européenne de faire du progrès technologique et de l'intelligence artificielle des priorités absolues lors de son prochain mandat, d'encourager, mener et accélérer toutes les consultations nécessaires dans ces domaines et de présenter des propositions adéquates afin d'éviter tout écart entre les nouvelles technologies et le cadre législatif.

5.4 La COSAC considère que le progrès technologique et l'intelligence artificielle doivent agir pour le peuple et non contre le peuple ; ils doivent être maîtrisés, abordables et leur utilisation doit être judicieuse, cohésive et transparente, dans le strict respect des droits et obligations individuels et collectifs.

5.5 Alors que le progrès technologique et l'intelligence artificielle présentent à la fois des risques et des avantages, la COSAC rappelle la nécessité de s'assurer qu'ils répondent pleinement aux attentes des citoyens et demande des mesures complètes pour atténuer leur impact sur le marché du travail et pour réduire leur caractère intrusif. Une attention particulière devrait être accordée aux droits des utilisateurs, des consommateurs et des travailleurs, aux systèmes de sécurité sociale, ainsi qu'aux nouvelles qualifications professionnelles et aux futures stratégies industrielles.

5.6 La COSAC considère que les contrôles de subsidiarité et de proportionnalité sont toujours applicables à la réglementation des nouvelles technologies et appelle les Parlements et la Commission européenne à encourager et à financer les chaînes de valeur à travers l'UE, à favoriser le dialogue social et politique et à renforcer la confiance dans les nouvelles technologies.

6. Subsidiarité et proportionnalité

6.1 La COSAC réaffirme son vif intérêt pour le développement continu des mécanismes de contrôle de subsidiarité et de proportionnalité et souhaite que les institutions de l'UE améliorent en permanence l'application de ces deux principes, car ils confèrent une légitimité démocratique accrue à leurs actions.

6.2 La COSAC demande aux Parlements nationaux et régionaux d'exploiter tout le potentiel des procédures de contrôle de la subsidiarité et de la proportionnalité et de soutenir l'amélioration du dialogue politique avec les institutions européennes, renforçant ainsi la transparence de l'élaboration des politiques européennes et rapprochant les citoyens de l'UE.

6.3 La COSAC demande à la Commission, au Parlement européen et au Conseil de parvenir rapidement à un accord sur l'exclusion des vacances de Noël, du Nouvel An et des Pâques de la période de huit semaines prévues pour déposer des avis motivés.

6.4 COSAC accueille la Communication de la Commission européenne "Les principes de subsidiarité et de proportionnalité: renforcer leur rôle dans l'élaboration des politiques de l'Union", particulièrement les mesures visant la compréhension commune de la subsidiarité et de la proportionnalité et une plus grande implication des autorités locales et régionales dans le processus de décision de l'UE. La COSAC salue également les résultats de la Conférence sur la Subsidiarité organisée à Bregenz, les 15 et 16 novembre 2018, durant la Présidence autrichienne au Conseil de l'UE.

6.5 La COSAC reconnaît que l'UE est confrontée à de nombreux défis en termes de développement économique, de chômage, de migration, de sécurité ou de changement climatique et soutient, par conséquent, une mise en œuvre plus efficace de la législation existante.

* *
*

